

VOTRE DÉCHÈTERIE QUI ACCUEILLE L'AMIANTE

Déchèterie de Fromelles

Rue de la Biette
59249 FROMELLES

PRISE DE RENDEZ-VOUS

Directement en déchèterie

Du lundi au samedi de 9h00 à 11h45 et de 13h00 à 16h45

Pas de rendez-vous par téléphone

DÉPÔT D'AMIANTE

Uniquement sur prise de rendez-vous

Les lundi et vendredi

De 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Quantité maximum par visite

15 plaques par dépôt et par mois

Conditions d'accès

Seuls les particuliers sont autorisés à venir déposer l'amiante lié sur les déchèteries du SYMIDEME.

Pour tout dépôt se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Les Professionnels sont interdits

Pour tout renseignement complémentaire :

SYMIDEME

22 rue Léon Blum - 59239 THUMERIES

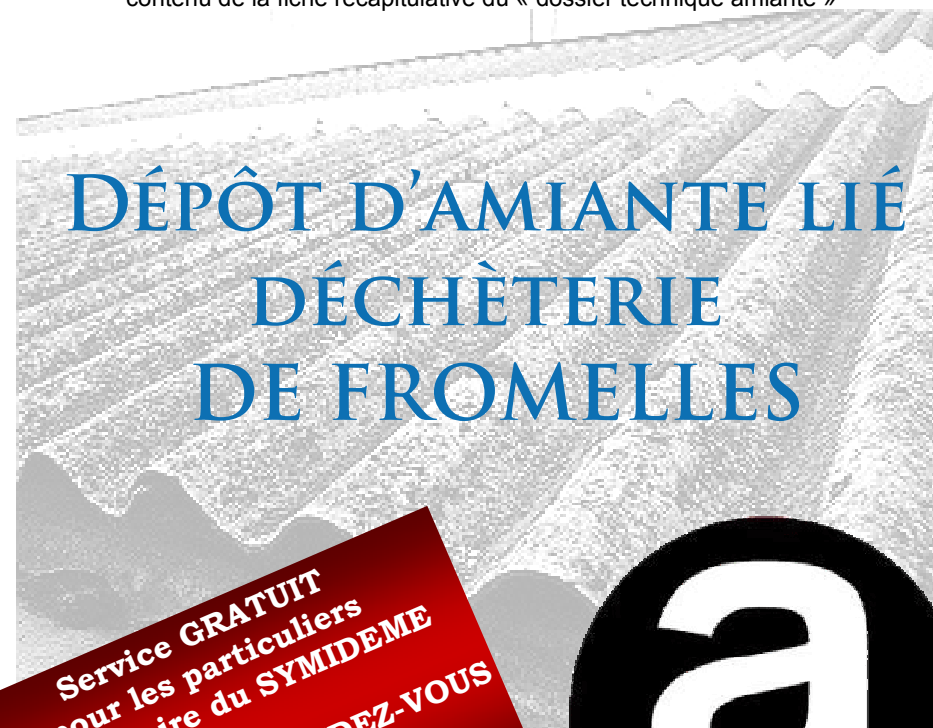
Tél : 03 20 32 10 20 Mail : symideme@wanadoo.fr



NOUVEAU

au 1er mars 2014

Arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »



Service GRATUIT
pour les particuliers
du territoire du SYMIDEME
Uniquement sur RENDEZ-VOUS
INTERDIT aux entreprises



DÉPÔT D'AMIANTE LIÉ DANS LES DÉCHÈTERIES DU SYMIDEME



Les déchets acceptés

Il s'agit d'amiante ciment ou d'amiante lié à d'autres matériaux inertes :

- éléments de bardage, de revêtement ou de couvertures (plaques planes ou profilées, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façade) ;
- canalisations (évacuations d'eau pluviale, adduction d'eau, conduits de cheminés où l'amiante est mélangé du ciment).

Les déchets refusés

L'amiante libre et l'amiante friable sont refusés. Ils se présentent généralement sous la forme de flocage ou de feutre et sont utilisés notamment pour la protection incendie, les plafonds d'isolation phonique, ... mais aussi le calorifugeage de tuyaux, de chaudières, d'isolation électrique

Pour ces types d'amiante, il faut faire appel à une société spécialisée.

Les conditions de dépôt

Etape 1 : LA PRISE DE RENDEZ-VOUS

- **prendre rendez-vous directement en déchèterie** (pour permettre la remise du préemballage) **pas de rendez-vous téléphonique** ;
- **jours de dépose** : le lundi et le vendredi ;
- **recevoir des préemballages** pour l'amiante ;
- **recevoir une notice** sur la manipulation et le transport.

Etape 2 : LA PRÉPARATION DES PLAQUES AU DOMICILE

- **se protéger** : masque FFP3, lunettes, combinaison, gants (**non fournis**) ;
- **emballer** l'amiante lié à son domicile avec les préemballages fournis ;
- **fermer le préemballage** avec du collant (**non fourni**) ;
- **retirer délicatement** les équipements de protection (EPI), les mettre dans un sac plastique fermé et prendre une douche d'hygiène.

Etape 3 : LE TRANSPORT

- dans un véhicule fermé, vérifier que les préemballages sont bien **fermés** ;
- dans une remorque, **mettre une bâche**.

Etape 4 : LA DÉPOSE EN DÉCHÈTERIE

- **venir au jour et à l'heure** du rendez-vous ;
- **vérification par l'agent** du préemballage ;
- **remplir une fiche** d'information ;
- **déposer** l'amiante dans la benne adaptée et les EPI emballés dans le bidon adapté.



Les précautions à prendre

Les travaux de démolition entraînent des risques de dispersion des fibres. L'inhalation prolongée de fibres d'amiante peut provoquer des pathologies

Quelques gestes simples :

- **s'équiper** d'Equipements de Protection Individuelle (masque FFP3, gants, lunettes, combinaison) ;
- **mouiller** les éléments à démonter pour éviter les envols ;
- **démonter** sans casser, percer ou scier ;
- **emballer** l'amiante dans les films fournis ;
- **retirer** les EPI délicatement et les emballer dans un sac plastique. Prendre une douche d'hygiène ;
- **porter** le tout en déchèterie .

LES GESTES À PROSCRIRE

- **ne pas casser, ou broyer** ;
- **ne pas découper** ;
- **ne pas frotter ou broser les éléments à base d'amiante** ;
- **ne pas inhaler les poussières**.